

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DE CASTILLON-SAVES

Par arrêté n°a2022-02/be/004 du 7 février 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Madame Jeanne-Marie COSTES a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 14 MARS 2022 à 8h00 au LUNDI 28 MARS 2022 à 17h00.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire de la Mairie de Gimont, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : sebcs@eaux-bcs.fr en précisant la commune concernée.



Observation 1 (mail) :

date : 14/03/2022

Mairie de Castillon-Savès

Bonjour,

Nous souhaiterions faire part des remarques suivantes au commissaire enquêteur concernant la zone d'assainissement collectif pour la commune de Castillon-Savès :

Nous souhaitons enlever la parcelle OA 1085 de l'assainissement collectif .

Il faut rajouter les parcelles OA 1141 et OA 1142 dans l'assainissement collectif car des permis de construire ont été accordés avec cette condition.

Cordialement